

Communiqué de presse

Berne, le 20 février 2024

Solide performance pour compenswiss en 2023

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) clôture 2023 sur une performance positive. Dans un environnement difficile marqué par des tensions géopolitiques et des incertitudes économiques, compenswiss a réalisé un résultat de placement réjouissant de 4.98 %. Les actions et les obligations sont les deux classes d'actifs qui ont le plus contribué à cette bonne performance. Au total, la fortune gérée par l'établissement à fin 2023 s'élève à 40'596 millions de francs, contre 37'282 millions de francs il y a un an.

2023 a été une nouvelle année de turbulences politiques, économiques et monétaires. Les tensions géopolitiques, notamment les guerres en Ukraine et au Proche-Orient, mais aussi l'inflation et le niveau des taux d'intérêt ont occupé le devant de la scène tout au long de l'année. Cela s'est traduit par une grande instabilité tant sur les marchés obligataires que boursiers. Manuel Leuthold, Président du Conseil d'administration, souligne : « Malgré ce contexte difficile, compenswiss est parvenu à réaliser une bonne performance. L'établissement a tiré profit en particulier de l'évolution positive de ses positions en actions et en obligations libellées en francs suisses, mais aussi de sa stratégie de couverture des changes. » Eric Breval, Directeur de compenswiss, précise : « Au mois d'octobre, la performance était encore négative et il a fallu patienter jusqu'à la fin de l'année pour assister au redressement décisif de la grande majorité des classes d'actifs qui a permis d'enregistrer cette performance réjouissante. »

Au 31 décembre 2023, le montant total de la **fortune gérée par compenswiss** s'élève à 40'596 millions de francs (*exercice précédent : 37'282 millions de francs*). La fortune sous gestion se compose de la fortune de placement atteignant 37'691 millions de francs (*exercice précédent : 34'599 millions de francs*) et des liquidités (trésorerie) s'élevant à 2'905 millions de francs (*exercice précédent : 2'683 millions de francs*).

Après prise en compte de la couverture de change, le **rendement net** obtenu sur la fortune de placement atteint fin 2023 4.98 % (*exercice précédent : -12.85 %*). Le rendement net réalisé sur les liquidités s'élève à 1.50 % (*exercice précédent : -0.21 %*). Au niveau des assurances sociales, le rendement net sur la fortune du Fonds de compensation de l'AVS atteint 4.81 % (*exercice précédent : -12.38 %*), celui de l'AI 4.76 % (*exercice précédent : -11.24 %*) et celui des APG 4.90 % (*exercice précédent : -12.21 %*). Les résultats légèrement différents des trois Fonds s'expliquent par des niveaux de liquidités qui varient d'une assurance sociale à l'autre.

Les **coûts de gestion de la fortune et les charges d'exploitation** (droit de timbre compris), qui s'élèvent à quelque 0.19 % du montant de la fortune totale, sont en légère baisse par rapport à l'année précédente (0.20 %).

Poursuite d'une politique d'investissement responsable

compenswiss a poursuivi son engagement en faveur d'une politique d'investissement responsable tout en respectant sa mission première fixée par la loi : conserver des liquidités suffisantes pour le paiement des prestations tout en assurant un rapport optimal entre sécurité et obtention d'un rendement conforme au marché. En 2023, l'établissement a décidé d'exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires issu du charbon thermique dépasse un seuil de 15 %. Il a continué à exercer ses droits de vote pour les actions suisses qu'il détient en portefeuille. En tant que membre de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), compenswiss a par ailleurs poursuivi le dialogue actionnarial et a, en dernier recours, procédé à des exclusions normatives.

Stabilisation du Fonds AVS

Le peuple suisse et les cantons ont accepté en mai 2019 la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) et en septembre 2022 la réforme AVS 21. Les entrées supplémentaires provenant des issues positives de ces deux votations ont pour but de stabiliser l'AVS pour les six à sept années à venir.

Résultats d'exploitation 2023

Les résultats d'exploitation 2023 des trois assurances sociales AVS, AI et APG seront publiés en avril 2024.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : manuel.leuthold@compenswiss.ch

Eric Breval
Directeur
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : eric.breval@compenswiss.ch

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de compenswiss sous :
www.compenswiss.ch/fr

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 60 collaboratrices et collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.